

Numismatische Miscellen = Mélanges numismatiques

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera**

Band (Jahr): **13-17 (1963-1967)**

Heft 65

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Défense du Grand Camée de La Haye

Dans son important article sur le camée du Stuttgart¹, M. Möbius attaque âprement l'authenticité du Grand Camée de La Haye. Malheureusement, au moment même où cet article a paru, ma publication extensive sur ce camée était déjà sous presse; elle a paru quelques semaines après², de sorte que les deux articles se sont ignorés l'un l'autre.

Voici en bref mon interprétation et mes conclusions quant à la date. Le camée fut exécuté à l'occasion des decennalia de Constantin, 315. Simultanément il célébrait l'empereur comme vainqueur de Maxence, libérateur de Rome et fondateur d'une nouvelle dynastie. Constantin et son épouse y sont représentés en Dionysos et Ariadne, puis en Jupiter et Junon. L'enfant n'est autre que le prince héritier Crispus. Le personnage au fond qui désigne de son doigt le jeune Crispus, est Claudia, grand-mère de Constantin et fille de Crispus, frère de l'empereur Claudius II, dont Constantin prétendait détenir ses droits héréditaires sur le trône. La présence de la Victoire est une allusion au jubilé; le bouclier, qu'elle détient d'ordinaire, est porté et soutenu par les Centaures dionysiaques, piétinant des ennemis vaincus. La cratère renversé souligne encore le caractère dionysiaque de l'ensemble. Ce symbolisme compliqué est typique du quatrième siècle. La tendance générale, qui annonce déjà le classicisme constantinien, contraste avec le style, qui est encore tétrararchique; on retrouve ce contraste sous une autre forme sur l'Arc du Constantin.

Examinons maintenant les arguments de M. Möbius. Il arrive à la conclusion que le camée a été exécuté en 1620–1621. Comme premier argument, l'auteur avance la dimension exceptionnelle de la pièce: mais les seuls camées qui l'approchent en taille, sont antiques! Il semble en effet que l'on n'ait pas pu repérer, depuis l'Antiquité, d'endroit ayant procuré d'aussi grandes agates. Même les Médicis ont dû se contenter, pour leur camée dynastique, d'une agate qui ne dépasse pas 18,8 cm, de telle sorte que les corps des personnages y sont malencontreusement tronqués³. Selon cet auteur, on aurait trouvé au 17^e siècle une si grande agate «en toute hâte» et on l'aurait travaillée d'un seul coup! Les longues années qu'a pris l'exécution du Cameé Médicis nous prouve que ce genre de travail est difficile. Il reste plus probable que Rubens l'a découvert lors d'un de ses nombreux voyages. Le fait, certainement regrettable, qu'on ne l'ait repéré, jusqu'à maintenant, dans aucun inventaire d'église est un argument *ex silentio* peu convaincant.

Les observations stylistiques de M. Möbius, enfin, incitent à le dater plutôt du quatrième que du dix-septième siècle. Les corps peuvent être «ratés», les figures «curieusement labiles» du point de vue naturaliste du classicisme, l'unité du groupe n'est pas moins exprimé admirablement du point de vue expressionniste de l'art tétrararchique. La manière de tenir la foudre n'est certainement pas habituelle, mais à cette époque la foudre avait perdu toute réalité et n'était plus que signe et symbole. Représenter la ceinture et les plis de la Victoire par des sillons est purement tétrararchique: voir les frises contemporaines de l'Arc de Constantin. Un des vaincus porte peut-être l'uniforme romain: rappelons-nous que la victoire sur Maxence a été remportée sur l'armée romaine!

¹ GNS 16, 1966, 110–124

² Bull. van de Vereeniging tot Bevordering der Kennis van de Antiëke Beschaving 41, 1966, 91–104.

³ A. Morassi, *Le trésor des Médicis*, 1964, pl. 25.

Avec une grande perspicacité, M. Möbius a découvert plusieurs détails dérivés du Grand Camée de France. Mais celui-ci, comme M. Möbius l'a rappelé⁴, se trouvait conservé dans le trésor impérial. Quoi d'étonnant qu'il ait pu servir de modèle? Le char dionysiaque est le même — cela va de soi — que ceux qui apparaissent sur les sarcophages dionysiaques, certainement plus connus au quatrième qu'au dix-septième siècle. Les figures assises ou couchées sur des chars à deux roues ne sont pas toujours suspectes: voir les médailles de mariage de Marc-Aurèle⁵, qui elles aussi ont certainement servi d'exemple.

Ainsi nous arrivons à une conclusion contraire à celle de M. Möbius. Quant au contenu, aucun artiste du dix-septième siècle, même Rubens, si érudit qu'il fût, n'aurait pu inventer un symbolisme aussi compliqué. On ignorait d'ailleurs à cette époque la signification du culte dionysiaque dans le Bas-Empire et on s'intéressait essentiellement aux triomphes militaires. Quant au style, l'image que le dix-septième siècle se faisait de l'art romain se manifeste dans le dessin de Rubens. Même l'artisan le plus malhabile aurait pu suivre de plus près une ébauche dans ce style; même le plus habile n'aurait pu traduire des formes baroques dans le langage du quatrième siècle! Les arguments de M. Möbius confirment plutôt l'authenticité de notre camée et sa datation au début du quatrième siècle.

A. N. Zadoks-Josephus Jitta

⁴ H. Möbius, *Alexandria oder Rom*. Bayr. Ak. Wiss. Phil.-Hist. Kl. N. F. 59, 1964, 14.

⁵ F. Gnechi, *I medaglioni romani*, 1912, pl. 65.

Un écu inédit de Franquemont (Jura)

Le 14 juin 1567, Sigismond-Auguste, roi de Pologne, émettait une ordonnance reproduisant 60 thalers étrangers, avec leur équivalence en gros et deniers de sa monnaie. Nous savons que son prédécesseur, Sigismond Ier (1506–1548) n'avait frappé que des demi-thalers, et que lui-même avait fermé l'atelier de Cracovie dès le début de son règne. L'absence de grosses monnaies d'argent nationales avait certainement contribué à l'entrée massive de thalers étrangers sur le marché polonais. Ce fait nous semble être confirmé par deux événements: le début de la frappe de thalers et de demi-thalers en 1564 et 1565, par les ateliers lithuaniens de Wilna et Tokocin; d'autre part, la tarification en 1567, des thalers étrangers. Ces deux événements sont d'ailleurs étroitement liés l'un à l'autre.



N · GILIEI · BARO · NVMISMA ·
R/ MEMINISSE · IVVABIT

Le professeur Ryszard Kiersnowski, de Varsovie, a pu reconstituer le mandat de 1567, dont on avait par ailleurs retrouvé les blocs gravés sur bois, destinés à l'impression des effigies monétaires. Ces thalers sont d'ateliers néerlandais, allemands, bourguignons, savoyards et italiens. Une pièce inédite a incité R. Kiersnowski à rédiger une notice dans la revue polonaise de numismatique ¹. Cet écu, frappé sur le territoire de l'actuelle Suisse, méritait d'être signalé à nos lecteurs. (Voir fig. p. 26.)

Cette pièce a existé, puisque le graveur l'a eue en mains; elle est absolument inédite, nous semble-t-il.

L'histoire monétaire de la seigneurie de Franquemont (en allemand Freiberg) a été étudiée spécialement par Arnold Robert ², par Louis Le Roy ³, Arnold Morel-Fatio ⁴ et par C. F. Trachsel ⁵. Le lecteur en trouvera naturellement des mentions dans les ouvrages généraux ⁶. Rappelons simplement que Nicolas de Gilley, seigneur en divers lieux de la France voisine, chevalier de la Toison d'or, ambassadeur de Charles-Quint auprès des Suisses pour la Comté de Bourgogne, avait racheté la seigneurie de Franquemont le 14 avril 1537. L'acte d'hommage est daté de Lucerne, où se trouvait alors Nicolas de Gilley, le 28 mars 1538. Ce prince était également ambassadeur de l'empereur, en Savoie.

Le 12 novembre 1538 déjà, Nicolas obtenait l'érection de sa seigneurie de Franquemont en baronnie d'Empire, pour lui et sa postérité mâle et femelle. Dès qu'il fut en possession de son nouveau fief, Nicolas de Gilley y fit battre monnaie. On a de lui des demi-carolus de 1553, 1555 et 1557; des liards de 1553 et 1554. Les liards sont imités de ceux de François Ier, les carolus de ceux de Besançon. Tant le roi de France que l'empereur les décrièrent en 1553 et 1554 déjà. On connaît encore une piécette imitée de Soleure, datée 1554 ⁷, et une autre, imitée des Pays-Bas.

Jusqu'à ce jour on n'avait de cet atelier que du billon, aucune grosse monnaie. Le thaler reproduit par le mandat polonais justifie une étude approfondie. Sa légende du droit est dans le style de l'atelier; on y retrouve non seulement le nom du prince: N(icolas) Gilley Baro, mais le terme NVMISMA, qui figure sur les demi-carolus, les liards et sur la pièce au type des Pays-Bas. La légende MEMINISSE IVVABIT par contre, n'était pas connue. R. Kiersnowski l'a retrouvée dans l'Enéide ⁸: *Forsan et haec olim meminisse iuvabit*. — Et cela nous aidera peut-être quelque jour à s'en souvenir: on ne saurait mieux dire.

L'effigie du droit représente Nicolas, en armure, âgé et barbu, tenant le sceptre de la droite, la gauche sur la hanche. R. Kiersnowski compare cette pièce à celles de Frédéric, comte palatin du Rhin, de 1537, et plus particulièrement à celle d'Albert-Alcibiade, margrave de Brandebourg-Bayreuth (vers 1550). Pour notre part, nous lui trouvons une grande ressemblance de portrait avec celui de Jean-Frédéric de

¹ Wiadomosci Numizmatyczne, R. X. 1966, z. 1: Nieznany Talar Burgundzki z XVI W.

² La seigneurie de Franquemont, Numismatic Circular, 1903–1904 et 1905. Cf. RSN 12, 1904, 505 et 13, 1905, 292.

³ Monnaies des barons de Franquemont, BNS 1, 1882, 101, et Edit relatif au descriptum des monnoyes de Vaulvillers, Francmont et Montoye, in RSN 2, 1892, 117.

⁴ Monnaie inédite de Gilley-Franquemont, Rev. belge, t. XIX, 1863, p. 44.

⁵ Atelier monétaire de Gilley-Franquemont, BSN 1, 1882, 34.

⁶ Engel et Serrure, Traité; L. Plantet et L. Jeannez: Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne, Lons-le-Saunier, 1855; F. Poey d'Avant: Monnaies féodales, t. III, notamment.

⁷ Morel-Fatio, op. cit. (n. 4), non citée par A. Robert.

⁸ Enéide 1, 203: *forsan et haec olim meminisse iuvabit*.

Saxe (1532–1554). L'effigie du revers, avec sa croix cantonnée de quatre écussons, se retrouve sur nombre de pièces allemandes.

Comme toutefois nous savons que la monnaie de Franquemont a été très tôt décriée, tant en France que dans l'empire, nous inclinons à penser que Nicolas Gilley a imité là une autre monnaie. Or, en 1556, Emanuel-Philibert de Savoie, à l'instar de ses voisins, créait une nouvelle grosse monnaie, un thaler. La description de cette pièce⁹ correspond en tous points, tant au droit qu'au revers, à celle de Nicolas Gilley. N'oublions pas que ce dernier était ambassadeur de Charles-Quint en Savoie.

R. Kiersnowski pense que ce thaler a été frappé par Nicolas vers la fin de son règne (1537–1563). A notre avis il l'a été peu après 1556, c'est-à-dire tôt après le décri des ses premières monnaies.

Une dernière question se pose: quelles sont les armes portées par les cinq écussons du revers. Celles du centre «un arbre arraché» sont celles de Nicolas. Les quatre autres sont manifestement dues à l'imagination du graveur; leur symétrie deux à deux, renforce cette hypothèse: au 1 et au 4: 3 étoiles, au 2 et au 3: 5 besants et 5 losanges.

L'émission de ce thaler de Franquemont n'a pas dû être bien importante, car aucun mandat ne le signale. Un exemplaire toutefois a échoué aux confins de l'Empire, en Pologne, où il fut évalué et incorporé dans le Mandat du 14 juin 1567. Puisse-t-il un jour s'en trouver un autre exemplaire pour lever le dernier doute qui pourrait subsister dans l'esprit du lecteur, sur la réalité de cette pièce inédite.

Colin Martin

⁹ CNI I. 189, 29, pl. 14, 4.

Utilisation imprévue d'un poids monétaire

L'étude du pesage en relation avec les tarifs de distribution postale a conduit l'auteur à rechercher les poids – en nature – spécialisés dans les opérations de la poste aux lettres¹. Sans cette préoccupation, un petit monument de la collection de Mr. Colin Martin n'aurait peut-être pas été identifié. Il s'agit d'un poids en bronze identique aux poids monétaires (fig. 1), dont l'avvers porte l'indication incuse 2 POST, et sur le revers duquel on lit, sur 2 lignes, en chiffres incus: XII D XVIII.

Cette mention révèle l'histoire de ce petit objet qui, à l'origine, était bien un poids monétaire construit d'après une technique courante chez les balanciers lyonnais, et qui pesait le «Double Louis au Soleil» de Louis XIV. Le Roi Soleil frappa, en 1709,



¹ Petite histoire du pesage dans l'Administration postale, Bulletin des Amis du Musée Postal – 1966 – Nos. 13, 14, 15, 16. 4, rue Saint Romain, Paris 6^e.



3



4



5

un Louis aux 8 L et soleil, qui fut accompagné d'un demi-louis et d'un double louis; celui-ci, taillé à 15 au marc, soit 12 deniers 19 grains $\frac{1}{5}$ ou 16,31 grammes, passait au poids trébuchant de 12 deniers 18 grains, et c'est avec cette valeur, qui équivaut à 16,25 g qu'on le rencontre toujours dans les boîtes destinées aux changeurs et aux commerçants.

La figure 2 nous montre les 2 faces d'un poids identique: à gauche le revers porte bien l'indication de valeur XII D-XVIII ainsi que les initiales du balancier lyonnais Dominique Pascal, et la lettre de contrôle de la Cour des Monnaies de Lyon, qui était un D sommé d'un lys et sous lequel on distingue le différend du balancier juré vérificateur: étoile, désignant Pierre Vivien. Le droit (ou avers) reproduit le type du revers du Louis antérieur frappé par Louis XIII: croix formée de 8 L couronnés; la face a été limée pour faire disparaître ce dessin, opération qui a ramené le poids de 16,25 g à 15,25 g où l'on voit, à 4cg près, le poids de la demie once du Marc de Troyes, de 30,59 grammes.

Marc de 8 onces	244,753
Once de 8 gros	30,59
Demie once de 4 gros	15,295
Gros de 3 deniers	3,824
Denier de 24 grains	1,274
Grain	0,0531

L'auteur de cette transformation poinçonna ensuite sur la face nue l'inscription 2 POST. Comment se justifie cette mention?

La Poste² a été mise pour la première fois à la disposition des particuliers par Henri II, par son Edit de novembre 1576 créant des messagers royaux; pour la distribution dans le ressort de chaque Parlement, le tarif était:

- 10 deniers tournois pour une lettre simple, y compris le port de la réponse.
- 15 deniers pour un paquet de 2 ou 3 lettres.
- 20 deniers pour les paquets de lettres pesant plus d'une once.

On voit apparaître la notion de poids dans la tarification: en 1676 Louis XIII fixe pour le paquet de lettres le tarif de 15 sols l'once (calculé sur un pied de 3 lettres à l'once, alors qu'il y en avait 6 ou 7); naturellement ce tarif variait suivant la distance parcourue³. En 1759 la lettre simple doit peser moins de 2 gros ($\frac{1}{4}$ d'once) la lettre double, de 2 à 4 gros ($\frac{1}{2}$ once). Sous la Révolution (décrets de 1791 et 1797):

- | | |
|---|-----------------------|
| – la lettre simple de moins d'un quart once paie | 1 port, |
| – la lettre de moins d'une demie once paie | 1 $\frac{1}{2}$ port, |
| – la lettre de moins de $\frac{3}{4}$ d'once paie | 2 ports, |
| – et ainsi de suite avec 1 port de plus par quart d'once. | |

Enfin la loi du 27 frimaire An VIII imposait l'usage des unités du système métrique décimal et ramenait à 7 g le poids de la lettre simple, poids qui allait encore varier au cours du XIX^e siècle.

Le poids qui nous occupe, poids d'une demie once a donc servi à peser la lettre double, ce qui place son origine entre 1759 et 1800.

La raison qui a présidé à la transformation d'un poids monétaire de 16,25 grammes en un poids postal d'une demie once nous sera toujours inconnue; quel besoin, en effet, d'un tel bricolage alors que l'on trouvait couramment dans le commerce, les poids sous-multiples du Marc de Troyes? (Voir fig. 3, 4, 5.)

Oeuvre d'un postier économe, ou d'un utilisateur méfiant?

François G. Lavagne

vaut les $\frac{7}{8}$ de l'once de Paris ...

² Les renseignements concernant les tarifs sont extraits de «Les Postes Françaises» par Alexis Belloc, Didot 1886.

³ Une déclaration de 1703 permettait à chaque ville d'utiliser sa propre unité de poids: une lettre d'un poids donné pesait moins de Paris à Lyon qu'à l'inverse, car l'once de Lyon

MÜNZFUNDE – TROUVAILLES MONÉTAIRES

Découverte d'un trésor romain dans le Néguev

Une importante découverte de près de 10 000 pièces de monnaie romaines datant de Néron jusqu'à Elagabal, vient d'être faite à Kurnub, site de la cité nabatéenne historique de Mamshit, au cœur du Néguev, au

sud-est de Dimona. M. Nathan Negev, du Département archéologique de l'Université de Jérusalem, qui dirige la campagne de fouilles à Mamshit, a déclaré que c'était la première fois qu'une telle quantité de pièces en parfait état de conservation était découverte.